



CONSEIL MUNICIPAL

Liste des délibérations

Affiché à la Mairie de Valdahon et Mise en ligne le : 18/09/2023	Séance du Jeudi 14 septembre 2023 Salle d'Honneur – Hôtel de Ville - Valdahon	Visé par : Le Maire de Valdahon Sylvie LE HIR
--	---	---

PRÉSENCES

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 7 septembre 2023 s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville -25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h04 et levée à 21h40.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, Mme Colette LOMBARD, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE.

Étaient absents : M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, M. Bruno DIRAND, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Martine COLLETTE, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, M. Dominique ROUX, M. Guy BRUCHON.

Secrétaire de séance : Mme Colette LOMBARD.

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : B. LAPOIRE/D. GUILLEUX ; B. DIRAND/P. BENOIT ; D. DUMONT/S. KURT ; G. BRUCHON/C.LOMBARD.

LISTE DES DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 juillet 2023.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- nomme Mme Colette LOMBARD comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 6 juillet 2023

2. Retrait d'une délibération relative à la modification du tableau des effectifs

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal retire la délibération n° 2023-74 du 06/07/2023 relative à la modification du tableau des effectifs.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

3. Création d'un emploi non permanent

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la création d'un emploi non permanent de catégorie C à temps complet ou non complet.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

4. Frais de mission de l'équipe municipale au Congrès des Maires 2023 dans le cadre d'un mandat spécial

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Confère le caractère de mandat spécial au déplacement au congrès des Maires de France du 21 au 23 novembre 2023 de Madame le Maire et les Adjoints qui souhaitent s'y rendre
- Autorise la prise en charge des frais d'inscription et de mission au Congrès des Maires 2023, et le remboursement forfaitaire des frais d'hébergement, de transport et de restauration des élus concernés sur présentation d'un état de frais dans le cadre de ce mandat spécial, sur présentation de justificatifs, et dans les conditions fixées au Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 21 Contre : 1 Abstention : 0

5. Approbation du projet de reconversion d'une friche commerciale en salle polyvalente et sollicitation des subventions auprès des financeurs

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Donne son accord pour la réalisation du projet de reconversion d'une friche commerciale en salle polyvalente, selon le coût prévisionnel estimé sur la base d'un AVP d'un montant de **2 318 724,00 € HT** soit **2 782 468,00 € TTC**, dont le coût de travaux est estimé à **1 867 980,00 € HT** ;
- Autorise la consultation des entreprises et le cas échéant l'ajustement du budget 2023 en conséquence, lors d'une prochaine séance du Conseil municipal ;
- Sollicite auprès de l'Etat une subvention de **30%** du coût de l'opération au titre des divers dispositifs de l'Etat (DSIL) ;
- Sollicite auprès de la Région BFC une subvention dans le cadre du dispositif « Centralités » d'un montant prévisionnel de 100 000 € (répartition avec un second projet)
- Sollicite auprès du Conseil départemental du Doubs une subvention dans le cadre du Contrat P@C, avec un taux d'aide de 15% (dont plafonnement à 300 000 €) ;
- Sollicite auprès de l'Europe une subvention de 60% du coût d'opération dans le cadre du FEDER ;

- S'engage à prendre en charge la part qui lui incombe, à savoir le montant de l'opération duquel seront déduits les montants de subventions attribués par les différents financeurs ;
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la poursuite de l'opération et à ces différentes demandes de subventions ;
- Autorise la SPL Territoire 25 à déposer les différents dossiers de demandes de subventions ;
- S'engage à ajuster le budget de la Commune au moment de l'attribution des offres.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 18 Contre : 1 Abstention : 3

6. Révision des prix des repas au restaurant périscolaire

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve cette augmentation de tarif unique du prix du repas à 5.88 € TTC, révisable chaque année,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à solliciter la participation des communes extérieures bénéficiaires à hauteur de la participation de la commune de Valdahon,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 1

FINANCES

7. Budget principal DM10 : Lave-linge école maternelle Lavoisier

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la DM n°10.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

8. Budget principal - Demande d'admission en non-valeur

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les admissions en non-valeur proposées.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

9. Budget annexe Bois et Forêt - DM 2 : Ouverture de crédit compte 2117

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette DM n°2.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

10. Participation au FSL (Fonds de Solidarité Logement) et au FAAD (Fonds d'Aide aux Accédants à la Propriété en Difficulté)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire ou son représentant à verser la contribution financière pour le fonds de solidarité pour le logement pour un montant de 3 530.07 € et la contribution financière au titre du fond d'aide aux accédants à la propriété en difficulté pour un montant de 1 736.10 €. Les montants afférents ont été prévus au budget 2023.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

DOMAINE ET PATRIMOINE

11. Convention de mise à disposition en vue d'une opération de réhabilitation – Requalification de l'ancien local commercial « LIDL » en salle polyvalente

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la convention avec l'EPF ci-annexée de mise à disposition en vue d'une opération de réhabilitation – Requalification de l'ancien local commercial « LIDL » en salle polyvalente,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

12. Avis sur le projet PLUI

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote favorablement avec réserves le projet du PLUI arrêté.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

13. Lotissement Vallon St Michel - Vente du lot n° 30 à Mme Laure PHILIPPE et M Benjamin CONVERSEZ

Ce point est ajourné car la demande ne remplissait pas les conditions d'acquisition.

14. Vente terrain d'aisance –parcelle AA 588 rue des Sapins à M et Mme Mustapha KARIB

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la vente de la parcelle AA 588 de 275m² à M et Mme Mustapha KARIB pour un montant de 15 125 € net.
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,
Sylvie LE HIR

